



Rapport de la Présidente du jury, Madame RIGOLLET Sophie

Concours d'accès au grade de TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – session 2020

Spécialité Réseaux voirie et infrastructures

Introduction

- 1) *Informations générales*
- 2) *Le jury*
- 3) *Les textes de référence*
- 4) *Les conditions d'admission à concourir*

I- L'admissibilité

- 1) *Les épreuves*
- 2) *Le profil des candidats présents aux épreuves écrites*
- 3) *Le niveau des candidats présents aux épreuves écrites*
- 4) *Les seuils d'admissibilité*

II. L'admission

- 1) *Les épreuves*
- 2) *Le profil des candidats présents aux épreuves orales*
- 3) *Le niveau des candidats présents aux épreuves orales*
- 4) *Les seuils d'admission*
- 5) *Le profil des candidats admis*

Conclusion

INTRODUCTION

1) INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le concours de technicien principal de 2^{ème} classe est organisé pour le compte de la région PACA, dans la spécialité Réseaux Voirie et Infrastructures.

Il est ouvert pour 27 postes répartis comme suit :

- 14 postes pour le concours externe
- 8 postes pour le concours interne
- 5 postes pour le troisième concours.

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : 8 octobre 2019
- Fin de retrait de dossiers : 13 novembre 2019
- Date limite de dépôt de dossier : 21 novembre 2019
- Epreuves écrites d'admissibilité : 16 avril 2020, reportée au 15 avril 2021
- Epreuves orales d'admission : du 28 au 30 septembre 2021

Initialement prévue le 16 avril 2020, l'épreuve écrite du concours a été reportée au 15 avril 2021 en raison du contexte sanitaire né de l'épidémie de covid-19.

2) LE JURY

La composition du jury est la suivante :

Deux élus locaux :

- Madame CARBONNEL Charlotte, Maire de Saint Martin de Castillon, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,
- Madame RAYMOND Sandrine, Maire de Saint Pierre de Vassols,

Deux personnalités qualifiées :

- Monsieur BERKO Jean-Loup, représentant du CNFPT,
- Monsieur IACONA Eddy, Ingénieur principal, Directeur Général des Services Techniques, Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

Deux fonctionnaires territoriaux :

- Madame RIGOLLET Sophie, Ingénieur en chef, Chargée d'opérations, Vallis Habitat, Présidente du jury,
- Monsieur VIGOUROUX Nicolas, représentant du personnel CAP B.

3) LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ;
- Décret n° 2010-1361 du 09 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Techniciens territoriaux ;
- Arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de Technicien, Technicien principal de 2^{ème} classe et Technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux.

4) LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Concours externe sur titres avec épreuves :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (*anciennement niveau III de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles*), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 **correspondant à l'une des spécialités ouvertes**.

Concours interne avec épreuves :

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats qui justifient de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France, dont les missions sont comparables à celles des administrations et établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par le statut particulier pour l'accès au cadres d'emplois de Technicien territorial.

Troisième concours avec épreuves :

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable y compris bénévole, d'une association.

I. L'ADMISSIBILITE

1) LES EPREUVES

Le concours externe :

La rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le concours interne :

1°/ La rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

2°/ Une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 4 heures ; coefficient 1).

Le troisième concours :

1°/ La rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

2°/ Une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 4 heures ; coefficient 1).

2) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	0	0,00	2	9,52	0	0	2	3,92
05	0	0,00	0	0,00	0	0	0	0,00
06	8	27,59	5	23,81	1	100	14	27,45
13	2	6,90	4	19,05	0	0	6	11,76
83	5	17,24	2	9,52	0	0	7	13,73
84	5	17,24	5	23,81	0	0	10	19,61
Corse	2	6,90	0	0,00	0	0	2	3,92
Autres départ.	7	24,14	3	14,29	0	0	10	19,61
TOTAL	29	100	21	100	1	100	51	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	1	6	1	0	0	0	2	6
31 - 40 ans	4	8	0	7	0	1	4	16
41 - 50 ans	5	2	1	10	0	0	6	12
≥ 51 ans	1	2	0	2	0	0	1	4
TOTAL	11	18	2	19	0	1	13	38

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES

Concours externe

Nature de l'épreuve	Inscrits	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Rapport avec propositions	60	29	7,10	13,5	2,5	6	23	6

Concours interne

Nature de l'épreuve	Inscrits	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Étude de cas	53	21	7,95	12,75	0	8	13	3
Rapport avec propositions	53	20	7	13,5	1	5	15	3

3ème concours

Nature de l'épreuve	Inscrits	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Étude de cas	3	1	10	10	10	1	0	0
Rapport avec propositions	3	1	10,5	10,5	10,5	1	0	0

4) LES SEUILS D'ADMISSIBILITE

Après délibération, le jury a décidé d'appliquer les seuils d'admissibilité suivants :

- EXTERNE : 9/20
- INTERNE : 9/20
- TROISIEME CONCOURS : 9/20.

II. L'ADMISSION

1) LES EPREUVES

Concours externe :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois

(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Concours interne :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt

(durée totale de l'entretien : 20 minutes ; coefficient 1).

Troisième concours :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel

(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

2) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ORALES

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	0	0	1	16,67	0	0	1	6,67
05	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00
06	3	37,5	2	33,33	1	100	6	40,00
13	1	12,5	0	0,00	0	0	1	6,67
83	2	25	0	0,00	0	0	2	13,33
84	1	12,5	2	33,33	0	0	3	20,00
Corse	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00
Autres départ.	1	12,5	1	16,67	0	0	2	13,33
TOTAL	8	100	6	100	1	100	15	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	0	2	1	0	0	0	1	2
31 - 40 ans	0	0	0	2	0	1	0	3
41 - 50 ans	3	2	0	3	0	0	3	5
≥ 51 ans	1	0	0	0	0	0	1	0
TOTAL	4	4	1	5	0	1	5	10

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ORALES

Concours EXTERNE :

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Rapport avec propositions	10,72	13,5	9	6	2	/
Entretien	13,5	17,5	7,5	6	2	0
Moyenne générale	12,11					

Concours INTERNE :

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Rapport avec propositions	11,13	13,5	7,25	5	1	/
Etude de cas	10,92	12,75	9	5	1	/
Moyenne admissibilité	11,02					
Entretien	12	15,5	9	5	1	0
Moyenne générale	11,35					

TROISIEME CONCOURS :

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Rapport avec propositions	10,5	10,5	10,5	1	0	/
Etude de cas	10	10	10	1	0	/
Moyenne admissibilité	10,25					
Entretien	12	12	12	1	0	0
Moyenne générale	10,83					

4) LES SEUILS D'ADMISSION

Après délibération, le jury a arrêté les notes et décidé d'appliquer les seuils d'admission suivant :

- concours externe : 10/20
- concours interne : 10/20
- troisième concours : 10/20.

5) LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Origine géographique des lauréats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	0	0	1	16,67	0	0	1	7,69
05	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00
06	3	50,00	2	33,33	1	100	6	46,15
13	1	16,67	0	0,00	0	0	1	7,69
83	2	33,33	0	0,00	0	0	2	15,38
84	0	0	2	33,33	0	0	2	15,38
Corse	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00
Autres départ.	0	0	1	16,67	0	0	1	7,69
TOTAL	6	100	6	100	1	100	13	100

Genre et âge des lauréats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	0	1	1	0	0	0	1	1
31 - 40 ans	0	0	0	2	0	1	0	3
41 - 50 ans	3	2	0	3	0	0	3	5
≥ 51 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3	3	1	5	0	1	4	9

CONCLUSION

A l'instar de la plupart des concours et examens de la filière technique, le concours de technicien principal de 2^{ème} classe est majoritairement masculin : seulement 25 % des inscrits étaient des femmes.

Le niveau de l'admissibilité du concours de technicien principal de 2^{ème} classe est bas.

Les correcteurs des épreuves écrites déplorent, pour l'épreuve du rapport avec propositions, une lecture et une compréhension insuffisante du sujet alors que toute la 1^{ère} partie y était décrite.

L'exploitation des documents est également insatisfaisante.

La démarche projet est méconnue des candidats, et les correcteurs regrettent aussi un manque de propositions opérationnelles.

Le niveau de l'épreuve orale d'admission est meilleur que celui de l'admissibilité : sur les 15 candidats admissibles, seuls 3 ont obtenu une note inférieure à 10/20.

L'exposé est globalement bien préparé et les candidats sont à l'aise pour les questions qui relèvent de leur domaine d'activité mais le jury déplore un manque d'ouverture et des connaissances de l'environnement territorial souvent limitées.

Le 27 septembre 2022

Sophie RIGOLLET
Présidente du jury

